



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le onzième jour de septembre deux-mille-vingt-trois, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : Mme Joannie Dion, M. Renaud Pelletier et M. Jean-Sébastien Gagné, M. Richard Gagné et M. Donald Mimeault. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 23-09-91

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité.

Résolution 23-09-92

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 août 2023.

Résolution 23-09-93

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 99,676.50 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 13,150.08\$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 23-09-94

A) Désignation des fonctionnaires responsable de l'application de la réglementation municipale d'urbanisme :

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificat d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

Considérant qu'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés ;

Considérant qu'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenues entre la municipalité et la MRC de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Gagné et résolu :

Que le Conseil municipal nomme comme inspecteurs en bâtiments, les personnes suivantes:

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments;
- Monsieur Mathieu Bérubé, inspecteur en bâtiments;

Que le conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes:

- Madame Valérie Charest, urbaniste;
- Monsieur Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Anne Sohier, soit également autorisés à agir à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des certificats de rénovation et de démolition et de toutes autres permis et certificats sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Résolution 23-09-95

B) Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'appliquée au surplus la facture de l'étude hydrogéologique d'Akifer du montant de 6,438.60\$.

Résolution 23-09-96

C) Il est proposé par Mme Joannie Dion et résolu à l'unanimité, qu'en conformité avec la résolution datée du 3 octobre 2022, portant le numéro 22-10-132, il convient de ratifier l'acte de vente signé par Mme Renée Gasse, mairesse et Mme Anne Sohier, Dir. Gén. Greffière/trésorière, le 6 septembre 2023 devant Me Stéphanie BÉLAND notaire prévoyant l'acquisition du lot 6 558 510, propriété de Claudia BERNATCHEZ GASSE et Patrick VEILLEUX au prix de cinq mille dollars (5 000,00\$), par la municipalité de Marsoxi.

Résolution 23-09-97

D) Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité de faire l'achat de couteaux pour la gratte auprès de Brandt au montant de 2,740.

Résolution 23-09-98

E) Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'appliquée au surplus la facture de sel de Mines Seleine (Windsor) au montant de 8, 522.25\$.

F) Un avis public est publié aujourd'hui en raison de l'élection partielle prévue le dimanche 29 octobre 2023.

Résolution 23-09-99

G) Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité d'accorder un budget additionnel de 3,700 \$ à la firme Tetrattech afin de réviser le plan d'intervention de la TECQ.

Résolution 23-09-100

H) Renouvellement du programme TECQ 2024-2028

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme; Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Gagné et résolu que la municipalité de Marsoui demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés de Gaspé, M. Stéphane Sainte-Croix de l'Assemblée nationale et Mme Diane Lebouthillier à la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

I) Suivi poste de direction générale : le maire rappelle que la directrice générale présentement en poste avait accepté l'emploi pour une période de deux ans. Arrivant bientôt à terme, la Municipalité affichera le poste dans les réseaux habituels. Aussi, il sera discuté au sein de la MRC de la possibilité de fusion de services, le projet envisagé avec la municipalité de La Martre ayant avorté.

Résolution 23-09-101

J) Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité de faire l'achat de bacs bruns manquants, soit 22 bacs de 240 L et 22 bacs de cuisine de 7L. Tout comme la commande fait en 2022, celle-ci sera également subventionnée. Le coût est de 3,160.62 \$ incluant taxes et transport.

DOSSIER DES CONSEILLERS

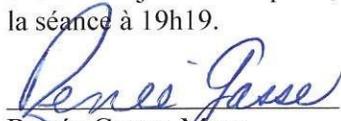
M. Jean-Sébastien Gagné fait un point d'information concernant le plan d'urbanisme qui devrait subir des changements en regard de certains règlements jugés obsolètes ou simplement qui devraient être ajoutés aujourd'hui. Le processus est assez long et se fera avec l'aide de la Matanie et les citoyens seront évidemment mis au courant en temps et lieu.

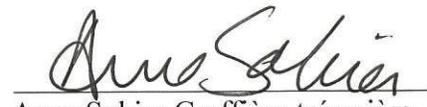
PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Joannie Dion il est résolu de lever la séance à 19h19.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.